

Assemblée communale ordinaire du 24 avril 2017 à 20h00

Présidence : M. André Droux, Syndic

Présents : 6 Conseillers communaux et 48 citoyens actifs

Excusés : M. le Préfet, François Genoud, M. et Mme Rodolphe et Annelore Aeschlimann,
M. Pierre-Philippe Durussel

M. le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres de cette assemblée, et les remercie de l'intérêt qu'ils portent à la commune.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par publication dans la Feuille officielle et dans le Messenger du 13 avril 2017, par un affichage au pilier public et la distribution d'un tout ménage.

En application de l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, la séance est enregistrée pour l'établissement du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante.

MM. Siméon Berset et Pierre-André Briguet sont nommés scrutateurs.

Aucune remarque n'étant formulée quant à la convocation et au tractanda, l'assemblée communale est donc ouverte et habilitée à délibérer.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2016

2. Comptes 2016

2.1 Comptes de fonctionnement

2.2 Comptes d'investissement

2.3 Présentation du bilan

2.4 Rapport de la fiduciaire

2.5 Rapport de la commission financière

2.6 Approbation

3. Acquisition de la ferme située à la route de la Léchère 2 et libération d'un crédit d'étude pour la valorisation (création d'appartements et de locaux modulables) ; modification du budget d'investissement 2017

3.1 Présentation

3.2 Rapport de la commission financière

3.3 Approbation

4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2016

M. Steeve Gabriel demande une correction de son intervention à la page 5. Il précise qu'il s'agit d'env. 10 ans et non une vingtaine d'années.

M. Marcel Vauthey intervient également mais par rapport au procès-verbal de la séance du 21 mars 2016. Sa remarque n'est donc pas prise en compte.

En tenant compte de la modification demandée par M. Steeve Gabriel, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2016 est approuvé par 51 oui et 4 absentions.

2. Comptes 2016

2.1 Comptes de fonctionnement

L'exercice 2016 fait apparaître un bénéfice de Fr. 7'644.42 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 159'625.20. Ce résultat est dû pour l'essentiel à la maîtrise des dépenses et au cumul de recettes non prévisibles. Les charges liées sont inférieures de Fr. 68'208.64 par rapport au budget alors que les divers impôts sont supérieurs de Fr. 416'078.35 aux prévisions. Des amortissements supplémentaires de Fr. 172'154.25 sont intégrés aux comptes 2016.

Les amortissements obligatoires s'élèvent à Fr. 191'587.00.

Le poste de la gestion des déchets s'autofinance à 84%.

La participation aux collectivités publiques (cantonales, associations de communes, aides individuelles et subventions) représente Fr. 2'017'373.01, soit 51.18 % du budget de fonctionnement.

M. Serge Praz donne des précisions sur les postes qui ont subi des différences importantes par rapport au budget.

Le poste 200.351.00 «Ecole enfantine» se chiffre à Fr. 63'979.00 alors que le budget prévoyait Fr. 80'577.75. Cette différence s'explique par une répartition différente entre le canton et les communes.

Le poste 200.352.00 «Participation au cercle scolaire» présente des charges de Fr. 252'388.10 contre Fr. 281'285.50 budgétisés. Ce résultat provient d'un cumul de certains retards dans la construction du nouveau bâtiment, et d'une bonne maîtrise des coûts de la part de la commune d'Attalens.

Le poste 410.352.00 «Home le Châtelet et district de la Veveyse» comptabilise des charges de Fr. 36'010.40 alors que Fr. 55'426.45 étaient prévus au budget. Les valeurs de budget communiquées étaient supérieures et la nouvelle répartition des frais liés aux homes, notamment les amortissements, pas prise en compte.

Le poste 540.365.00 «Subventions aux crèches et garderies» se monte à Fr. 57'898.20 contre Fr. 28'000.00 budgétisés. Les valeurs ont été sous-estimées ; les chiffres de l'année 2015 n'étaient pas encore connus lors de l'établissement du budget 2016.

Le chapitre des impôts totalise des recettes de Fr. 3'259'035.80 alors que le budget prévoyait Fr. 2'849'719.85. L'année 2016 fut marquée par un cumul de rentrées fiscales imprévisibles. En effet, tant les impôts des personnes physiques, que les impôts des personnes morales ont été bien supérieurs à ce qui était prévu. Il y a également eu des rattrapages des années précédentes.

M. Serge Praz répond à M. Marcel Vauthey que les frais du cercle scolaire sont répartis selon la population pour les frais fixes, et selon le nombre d'élèves pour les frais variables. Les frais de transports font partie d'un pot commun cantonal.

Mme Jacqueline Sutter est surprise du bénéfice réalisé par rapport au budget voté en décembre 2015. Lors de la votation du budget, l'excédent de charges était d'env. Fr. 160'000.00, et au final le résultat est positif avec un bénéfice de Fr. 7'644.00. A ce bénéfice, il faut ajouter les amortissements extraordinaires, les attributions aux réserves. Cela signifie que l'écart est d'env. Fr. 430'000.00. M. Serge Praz explique que lors de l'établissement du budget, les comptes ont été estimés au plus juste, sur la base des comptes de l'année précédente et des informations fournies par le Canton. Ce n'est qu'au fur et à mesure de l'année, qu'on se rend compte de l'évolution de la situation. Des cas litigieux en suspens depuis plusieurs années ont également été réglés en 2016.

Durant les 10 dernières années, les impôts de l'ensemble des personnes morales s'élevaient entre Fr. 10'000.00 et Fr. 15'000.00. Pour 2016, une entreprise a payé, à elle seule, Fr. 80'000.00.

Des sommes non négligeables ont également été encaissées pour les impôts à la source.

M. Serge Praz précise à M. Marcel Vauthey que les amortissements supplémentaires s'élèvent à Fr. 172'154.25, les attributions aux réserves à Fr. 90'000.00 et la provision pour pertes sur débiteurs à Fr. 15'000.00

Selon une information reçue du canton, M. le Président indique que toutes les communes fribourgeoises se trouvent dans cette situation exceptionnelle pour l'année 2016 ; les statistiques ont été sous-estimées. De plus, les taux hypothécaires sont relativement bas, ce qui influence concrètement les finances communales.

2.2 Comptes d'investissement

Les investissements nets 2016 se montent à Fr. 64'678.35 alors que le budget prévoyait Fr. 725'502.00. Le résultat est inférieur au budget car caractérisé par différents reports des années précédentes et décalages d'autres investissements sur 2017 et au-delà (réfection du pont sur la Biorde et PAL).

2.3 Présentation du bilan

M. Serge Praz commente le bilan au 31 décembre 2016 qui se présente comme suit :

	Actif	Passif
Patrimoine financier	2'418'954.82	3'557'509.35 Fonds étrangers
Patrimoine administratif	3'136'675.05	1'186'827.35 Réserves obligatoires
		280'008.20 Réserves non obligatoires
		523'640.55 Fonds propres
Bénéfice		<u>7'644.42</u>
	5'555'629.87	5'555'629.87

La dette nette par habitant s'élève à Fr. 3'714.00.

2.4 Rapport de la fiduciaire

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la fiduciaire.

2.5 Rapport de la commission financière

M. Bernard Rüegg donne lecture du rapport de la commission financière.

Le 9 mars 2017, les comptes de fonctionnement et d'investissement ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire Gilbert Butty SA. En date du 4 avril 2017, ils ont été présentés à la commission financière, en présence de deux membres du Conseil communal. Pour ce quatrième exercice, le réviseur, M. Butty, a pu répondre avec précision à toutes les questions de la commission financière. La fiduciaire a procédé au contrôle de chaque position du bilan et a vérifié les comptes par pointage.

Le budget prévoyait un déficit de Fr. 159'625.20. L'exercice 2016 se solde finalement par un bénéfice de Fr. 7'644.42 après avoir procédé à des amortissements extraordinaires de Fr. 172'154.25 ainsi qu'à une attribution aux réserves de Fr. 90'000.00. Par ailleurs, le prélèvement de Fr. 20'000.00 à la réserve des routes prévu au budget n'a pas été nécessaire.

Ce résultat est dû pour l'essentiel à la maîtrise des dépenses et au cumul des recettes non prévisibles. Les charges liées sont inférieures de Fr. 68'208.64 au budget alors que les divers impôts sont supérieurs de Fr. 416'078.35 aux prévisions.

D'un point de vue purement économique, sans les amortissements extraordinaires et les fluctuations des réserves, le résultat 2016 serait meilleur de Fr. 449'423.87 par rapport à celui ayant figuré au budget, ce qui représente un écart de 12.09 %.

Comptes de fonctionnement, nous relevons les points suivants :

0. Administration

Les comptes ne présentent pas d'écart significatif par rapport au budget.

1. Ordre

Local du feu, entretien et rénovation du bâtiment : l'augmentation des charges est due à l'installation de panneaux acoustiques dans la salle de théorie et à des travaux d'étanchéité.

2. Enseignement et formation

L'évolution à la baisse de la participation aux dépenses cantonales des classes enfantines, et celle à la hausse pour les classes primaires, est la conséquence d'une modification de la clé de répartition.

Participation au cercle scolaire primaire : l'écart par rapport au budget s'explique par des travaux d'entretien non effectués.

4. Santé

Participation au home médicalisé Le Châtelet et district de la Veveyse : les données reçues pour le budget étaient trop élevées.

Participation aux indemnités forfaitaires : la demande de participation des proches aidants a sensiblement augmenté par rapport au budget.

5. Affaires sociales

Subventions aux crèches et garderies : nous constatons à nouveau une augmentation substantielle des subventions aux crèches et garderies. Cette hausse n'est pas du tout compensée par la diminution des subventions aux mamans de jour.

7. Protection – Aménagement de l'environnement

Frais de relevés du raccordement EU-EC : les travaux de numérisation ont été reportés sur 2017.

Aménagement du territoire : honoraires des urbanistes et autres pour le plan local : des compléments d'études et des demandes particulières concernant le PAL ont fait exploser le budget prévu à Fr. 4'500.00 pour un résultat de Fr. 21'345.40 aux comptes.

Participation au service technique intercommunal : le projet du service technique intercommunal n'a pas pu se concrétiser en 2016.

9. Finances et impôts

L'augmentation générale du produit des différents impôts est principalement due à des rattrapages des années antérieures.

Postes non ventilables : sur proposition de la fiduciaire, le Conseil communal a augmenté la provision de perte sur débiteurs de Fr. 15'000.00. Celle-ci passe de Fr. 40'000.00 à Fr. 55'000.00. Ce montant a été prélevé sur le compte de délégation de compétence.

Comme déjà mentionné, des amortissements supplémentaires ont pu être effectués à la hauteur de Fr. 172'154.25. Cela a permis, entre autres, d'amortir intégralement le terrain de sport. Sa valeur au bilan passant ainsi de Fr. 111'926.10 à Fr. 1.00.

Une nouvelle réserve de Fr. 90'000.00 a été créée en vue de l'équipement de la zone industrielle.

Nous n'avons pas de remarques particulières concernant les comptes d'investissement.

Nous constatons une diminution de la dette nette par habitant de Fr. 3'879.00 en 2015 à Fr. 3'714.00 à la fin de cet exercice par le fait qu'il n'y a pratiquement pas eu d'investissement.

Suite à ces différentes remarques, la commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2016.

La commission financière ne voudrait pas conclure son rapport sans remercier le Conseil communal pour son dévouement, et sa bonne gestion des budgets. Nous félicitons notre caissière, Mme Beaud, ainsi que M. Praz pour la bonne tenue des comptes et pour leurs présentations.

2.6 Approbation

La parole n'étant plus demandée, les comptes de fonctionnement et d'investissement 2016 sont soumis à l'assemblée communale et sont acceptés par 48 oui, soit à l'unanimité (le Conseil communal ne peut prendre part au vote).

3. Acquisition de la ferme située à la route de la Léchère 2 et libération d'un crédit d'étude pour la valorisation (création d'appartements et de locaux modulables) ; modification du budget d'investissement 2017

3.1 Présentation

M. le Président passe la parole à Mme Annelore Kleijer pour la présentation du projet.

La ferme est située à la route de la Léchère 2, sur une parcelle de 770 m². Son prix de vente est de Fr. 450'000.00. Elle est placée au centre du village et permet une valorisation idéale pour la commune.

Le volume à disposition permet :

- La création d'une surface multifonctionnelle d'env. 200 m² au rez-de-chaussée pour une utilisation mixte
- La création de 5 appartements pour mise en location et répondre à la demande des citoyens

Objectifs de l'achat :

- Offrir un local multifonctionnel d'env. 200 m² et autofinancé pour :
 - Les sociétés de Granges
 - Les associations diverses

- Des privés pour des cours, des rencontres, des anniversaires...
- Mettre sur le marché des logements abordables pour nos jeunes ou nos moins jeunes
- Acquérir un bien immobilier pour le patrimoine financier de la commune
- Trouver des synergies avec l'établissement de la Croix-Blanche
- Redynamiser le centre du village, selon les objectifs de la législature

Possibilité de construction:

- Surface au sol : ~ 320 m²
- Surface de plancher : Utile : ~ 730 m² / Installations : ~ 100 m²

Coût financier :

- Acquisition de la ferme : Fr. 450'000.00 max.
- Libération d'un crédit d'étude de la valorisation du bâtiment : Fr. 50'000.00 max.
- Equilibre entre les produits des loyers et les charges (hypothèques, amortissements, entretien)
- Autofinancement du projet, avec un minimum, voire pas de charge annuelle pour la commune. L'objectif du Conseil communal est bien de viser à zéro franc de charge pour la salle communale.
- Pas d'investissement par des fonds propres
- Quelques chiffres :
 - Coût global estimé : Fr. 2'350'000.00
 - Coût de démolition estimé : Fr. 150'000.00
 - Coût au m³: moyenne de Fr. 650.00
 - Taux hypothécaire prévisible : actuellement en dessous de 1% pour 10 ans

M. Serge Praz présente le plan financier pour l'achat de la ferme et pour le crédit d'étude.

Plan de financement:				
A charge du budget d'investissement 2017, financé par emprunt bancaire				
(poste 947.503.00)				
Frais financiers:				
2017	Intérêts (6 mois)	2.0%	500'000	5'000
2018	Intérêts	2.0%	500'000	10'000
dès 2019	Intérêts	2.0%	500'000	10'000
	Amortissements	3.0%	500'000	15'000
Total				25'000

M. le Président précise que l'acquisition et la revalorisation de la ferme n'auront aucun impact sur les impôts. Les loyers encaissés des appartements couvriront les charges de l'ensemble du bâtiment (hypothèques, amortissements, entretien).

M. Frédéric Bracher trouve ce projet très bien et en particulier l'aspect financier puisque la commune a trouvé des recettes pour financier cette acquisition ; le tout est bien argumenté. En consultant deux sites Internet, il a constaté que le prix d'achat est de Fr. 435'000.00. Il a bien compris que le Conseil communal parle d'un prix d'achat de Fr. 450'000.00 maximum. Toutefois, il estime qu'il ne faut pas l'acheter à n'importe quel prix. M. Frédéric Bracher souhaite éclaircir deux points :

1. Quelle est la raison de la dévaluation du bâtiment et pourquoi aucun acquéreur n'a été trouvé à ce jour ?
2. Ne connaissant pas toutes les personnes présentes à l'assemblée, il demande si des personnes auraient un conflit d'intérêt par rapport à la votation de cet objet.

En ce qui concerne la première question, M. le Président explique que Nideal Immobilier était contractuellement lié à ce bien. Le permis de construire a été délivré, mais finalement le projet a été abandonné. L'offre de Nideal Immobilier se montait à Fr. 435'000.00, mais la partie comprenant le garage et le local technique n'était pas incluse dans la vente.

Quant à la deuxième question, M. le Président indique que lors d'un entretien téléphonique qu'il a eu avec M. et Mme Aubert, il leur a demandé de ne pas être présents à l'assemblée, ce qu'ils ont accepté.

M. le Président précise que le montant de Fr. 450'000.00 soumis à l'assemblée pour l'acquisition de la ferme laissera une marge de manœuvre au Conseil communal pour négocier certains éléments comme l'achat de la partie comprenant le garage et le local technique, la réfection de la façade de l'habitation de M. et Mme Aubert et au paiement de divers frais, dont ceux du notaire. La commune fera le maximum pour acheter ce bien au prix le plus juste.

M. le Président explique à M. Jean-Claude Jolliet qu'il y a encore 3 mois, Nideal Immobilier était encore lié contractuellement à ce bien. Toutefois, comme le projet a ensuite été abandonné, ce bien n'a pas été vendu. M. Philippe Aubert a formellement indiqué à M. André Droux qu'il allait vendre ce bien d'ici la fin de l'année. Il a une offre à Fr. 410'000.00.

Pour rappel, en 1978, la commune aurait déjà pu acquérir ce bien, mais cela ne s'est pas réalisé. M. le Président tient à rappeler que cet objet est au centre du village, donc idéalement placé, et que les charges seront payées par l'encaissement des loyers. On pourrait imaginer construire 1 ou 2 appartements LSI (logement à structure intermédiaire) afin de retarder l'entrée au home de certaines personnes âgées. Ces structures manquent dans le canton ; à réfléchir car il y a certaines contraintes médicales à respecter.

Mme Martine Rebetez est inquiète sur la rentabilité financière prévue par le Conseil communal. Elle n'est pas certaine que des personnes âgées acceptent de louer un appartement en dessus d'une salle de fête. M. le Président explique les diverses activités qui pourraient être faites dans cette salle, dans le but de redynamiser le centre du village:

- Des cours de yoga (Mme Heller Miazza Sandrine est très intéressée)
- Des expositions de divers artistes
- La mise en place de cases postales pour récupérer des colis (un nouveau système est en train de se mettre en place)
- La mise en place d'un automate pour la distribution du pain le dimanche

Diverses réflexions doivent être menées, mais l'objectif de l'utilisation de cette salle est qu'elle ne soit pas trop bruyante, précise M. le Président.

M. Marcel Vauthey pense que c'est une belle opportunité qui se présente. Il regrette juste que cet achat ne concerne pas toute la partie du bâtiment. Il est favorable à l'acquisition de ce bien et indique que le montant demandé est correct par rapport au prix du marché actuel. Par contre, il estime que le montant de Fr. 150'000.00 prévu pour la démolition est surestimé.

M. le Président explique à Mme Jacqueline Sutter que les communes ne sont pas soumises à l'obligation d'apporter des fonds propres. Il précise également que M. Christian Rouiller, Directeur de la Banque cantonale de Fribourg, a confirmé que la commune pourrait bénéficier d'un taux à 0.85% sur 10 ans, si elle empruntait aujourd'hui.

Mme Jacqueline Sutter ne comprend pas que l'assemblée doivent décider ce soir de dépenser Fr. 500'000.00, alors que durant l'assemblée du mois de décembre, le Conseil communal criait misère. Elle a l'impression d'avoir été trompée. M. le Président insiste sur le fait que les loyers encaissés compenseront les charges du bâtiment, les impôts ne serviront pas à assumer les charges de ce bâtiment.

Mme Jacqueline Sutter demande ce qui va se passer au cas où le projet serait plus cher que prévu et que la commune n'aurait plus les moyens de le financer. Elle s'interroge également sur le fait que des oppositions peuvent être déposées lors de la mise à l'enquête du projet. M. le Président répond qu'aucune opposition n'a été déposée durant la mise à l'enquête du projet de Nideal Immobilier. Les préavis cantonaux ont tous été favorables et le permis de construire a été délivré. M. le Président a également contacté MM. Gilbert Coquoz et Frédéric Emonet, tous deux entrepreneurs, pour connaître les taux qu'ils pratiquent en termes de francs par m³, et a fait une moyenne des deux, ce qui donne Fr. 650.00 le m³.

Par rapport à ce prix par m³, Mme Martine Rebetez pense qu'il correspond pour les appartements. Par contre, pour une salle communale, ce prix du m³ ne sera pas rentable. Aujourd'hui, avec des taux à moins de 1% c'est faisable. Sa crainte est que le jour où les taux d'intérêt vont augmenter, il sera difficile de répercuter l'augmentation sur les loyers des appartements. De plus, ce jour là, les taux de tous les citoyens propriétaires vont également augmenter avec pour conséquence des rentrées d'impôts plus faibles. Ce n'est pas une perspective pour demain, mais il faut y réfléchir ; l'endettement de la commune va doubler et ce n'est pas négligeable.

M. le Président fait savoir qu'en 2019, le plan comptable va changer. Actuellement, on a plusieurs millions de dettes. Si on prend le local du feu, la dette y relative est entièrement à charge de la commune de Granges, néanmoins elle est partagée, selon la valeur ECAB, avec les communes d'Attalens et Granges.

La dette du restaurant est de moins de 1 million, mais réellement il en vaut 3 millions. Dans le patrimoine financier de la commune, si on devait produire le restaurant on pourrait donc le vendre 3 millions. Tous ces éléments sont à prendre en compte dans le calcul de la dette.

M. Jean-Claude Jolliet constate que tous les appartements sont situés à l'ombre. Au vu de cette situation il se demande si vraiment il y a un potentiel de location, et n'est-ce pas la raison pour laquelle les appartements mis en vente précédemment n'ont pas trouvé d'acquéreur ?

Concernant l'ombre évoquée par M. Jean-Claude Jolliet, M. le Président confirme que les 2/3 de la ferme sont ensoleillées en plein après-midi et que 1/3 ne l'est pas ; il est vrai.

Selon M. Jean-Claude Jolliet, le point fort de ce projet est la possibilité d'avoir 5 foyers supplémentaires, d'où une augmentation de la population. Il y a juste la situation (vue, ensoleillement) qui est un peu limite.

Mme Annelore Kleijer explique qu'au cas où l'assemblée accepterait ce projet, un comité de pilotage, composé d'au moins un membre de la commission de l'aménagement du territoire et de la commission de l'énergie et environnement, serait mis sur pied. La création d'un atelier participatif intégrant les citoyens de Granges serait également envisagée.

3.2 Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Bernard Rüegg pour la lecture du rapport.

La commission financière comprend l'intérêt stratégique que peut représenter cette parcelle pour notre commune, notamment dans la perspective d'une revitalisation du centre du village.

D'un point de vue strictement économique et financier, la commission financière constate :

- *Le prix d'achat nous paraît élevé et représente Fr. 513.00 le m²*
- *A court terme, des travaux de consolidation ou de démolition doivent être effectués. Ces derniers sont estimés à Fr. 150'000.00.*
- *Pour l'achat de l'objet et la réalisation du projet, la commune estime qu'un investissement de Fr. 2'345'500.00 sera nécessaire. Ce montant devra être financé par un emprunt hypothécaire. Un tel emprunt péjorera notablement les indicateurs financiers harmonisés, soit quotité des intérêts, quotité de la charge financière et dette brute par rapport aux revenus. Ce dernier indicateur atteindrait juste la limite de l'appréciation «mauvaise», selon les critères définis par le canton de Fribourg.*
- *La dette nette par habitant passerait de Fr. 3'714.00 à env. Fr. 4'050.00.*
- *Selon l'estimation du Conseil, les charges inhérentes à l'ensemble de l'emprunt devraient être autofinancées par les loyers encaissés pour les appartements ainsi que par la location de la salle.*
- *La commission financière constate qu'en l'état cette estimation économique n'a pu être faite que de manière sommaire.*
- *La commission financière relève que la fluctuation, même mineure, de certains paramètres financiers ou économiques, serait de nature à modifier rapidement le résultat économique de l'ensemble du projet.*

Au vu des éléments précités, la commission financière n'émet pas de préavis à l'attention de l'assemblée pour cette proposition d'investissement, mais lui laisse libre choix.

M. Steeve Gabriel a constaté, tous ces derniers jours, que passablement de voitures s'arrêtaient vers l'objet en question. Il demande si le Conseil communal va marchander l'achat de la ferme et jusqu'à combien. M. le Président répond qu'à ce jour, le prix est de Fr. 435'000.00. Après, ce sont des discussions qui doivent avoir lieu sur certains aspects, tels que la rénovation de la façade de l'habitation de M. et Mme Aubert, l'achat de la partie comprenant le local technique et le garage. Une réflexion doit également être menée sur un éventuel droit d'emption au cas où M. et Mme Aubert vendraient leur partie.

M. le Président précise qu'il y a env. 320 m² au sol, dont 200 m² pour la salle en 100 m² pour la partie technique.

3.3 Approbation

La parole n'étant plus demandée, l'acquisition de la ferme située à la route de la Léchère 2 et libération d'un crédit d'étude pour la valorisation (création d'appartements et de locaux modulables) pour un montant total de Fr. 500'000.00; modification du budget d'investissement 2017 est soumise à l'assemblée et est acceptée par 41 oui, 6 non et 8 abstentions.

M. le Président remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

4. Divers

Octroi de la bourgeoisie d'honneur

Faisant suite à la demande formulée pour M. François Jordil lors de l'assemblée communale du 12 décembre 2016, qui consiste à octroyer la Bourgeoisie d'honneur à Mme Gabrielle Bourguet et à M. François Genoud, M. le Président explique que des démarches sont en cours et que ce point sera soumis à l'assemblée communale, durant cette législature.

Travaux routiers

Mme Laurence Prizzi annonce qu'un passage pour piétons va être créé à l'arrêt de bus de la Cuvigne. M. Frédéric Bracher se réjouit de la réalisation de ce passage, néanmoins il est un peu surpris. Il avait fait la même demande en assemblée communale, et on lui avait répondu que cela n'était pas possible à l'époque. Mme Annelore Kleijer répond que le canton, qui autorise ou pas ces infrastructures, avait refusé ce projet il y quelques années.

Des travaux de réfection de la route de Granges vont débuter dans le courant du mois de mai. Ces travaux vont se réaliser en 2 étapes :

1. Le remplacement de la canalisation d'eau claire pour un montant de Fr. 103'852.00.
2. Le goudronnage de la route pour un montant de Fr. 102'236.20

M. Marcel Vauthey explique que la route, telle qu'elle est aujourd'hui, ne va pas bouger dans les 10 prochaines années et qu'il ne faut pas la toucher. Mme Laurence Prizzi précise qu'une couche de tout venant va être mise au fond et que certains endroits vont être renforcés.

Afin que la population soit correctement informée, une signalisation sera mise en place et des informations seront mises sur le site Internet et un tout ménage sera envoyé.

M. le Président profite de la présence de M. Martial Roulin, notre nouveau garde-génisses, pour le présenter à l'assemblée.

M. Jean-Claude Maeder relève que la façon dont le pont a été gravillonné engendre beaucoup de nuisances sonores ; il ne faut plus utiliser ce genre de matériaux.

M. Jean-Claude Maeder demande où en est le projet de construction de la porcherie. M. le Président explique que le projet prévoit sa réalisation derrière notre zone industrielle, sur le canton de Vaud.

L'accès à cette zone se fait en empruntant un bout la route communale de la zone industrielle, puis traverse des parcelles privées.

Concernant la réalisation de la porcherie, Mmes Annelore Kleijer et Laurence Prizzi ont assisté à une séance d'information. Les discussions en sont à leur début et le Conseil communal suit ce dossier de près. Les informations connues à ce jour sont :

- Le bâtiment sera fermé et l'air filtré
- La porcherie pourra accueillir 1'500 porcs
- Une étude d'impact devra être faite
- Le Canton de Fribourg aura un droit de regard

Mme Martine Rebetez explique que le Conseil communal devra être attentif aux questions concernant l'évacuation du lisier ainsi qu'à son épandage.

M. Frédéric Bracher a constaté durant les travaux de rénovation du home du Châtelet que les éclairages restaient allumés à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Ce n'est pas une question financière, mais quant on se dit «Cité de l'énergie» et qu'on voit ce bâtiment en construction allumé en permanence, cela le laisse perplexe.... M. Frédéric Bracher souhaite que cette remarque soit transmise, via la commission de l'énergie, à la commune d'Attalens. Le Conseil communal prend note de l'intervention.

M. Frédéric Bracher revient sur la délégation de compétence octroyée au Conseil communal pour la vente de la parcelle 366, lors de l'assemblée communale du 23 mai 2016. Il n'a vu aucune annonce pour la vente de ce terrain et souhaite savoir où en est ce dossier.

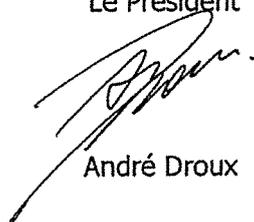
M. le Président explique que ce terrain est lié à la révision générale du PAL, et qu'à ce jour, la Direction de l'aménagement et du territoire ne l'a pas encore approuvé.

M. Bernard Rüegg demande, dans la mesure du possible, de ne plus fixer d'assemblée communale juste après des vacances scolaires. Le Conseil communal prend note de la remarque.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette assemblée en remerciant ses collègues du Conseil communal, et en particulier M. Serge Praz pour la préparation et la présentation des comptes. Des remerciements sont également adressés à la commission financière, à Mmes Cristina Beaud, Patricia Gabriel, et à M. Stéphane Gabriel pour la préparation de la salle.

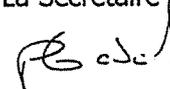
L'assemblée est levée à 22h15.

Le Président



André Droux

La Secrétaire



Patricia Gabriel